



Conseil national  
de l'information statistique

COMITÉ DU LABEL  
DE LA STATISTIQUE PUBLIQUE

Montrouge, le 10 novembre 2022  
N°2022\_27557\_DG75-L002

## AVIS DE CONFORMITÉ

### Enquête de conjoncture auprès des ménages mensuelle (Camme)

*Service producteur* : Département des ressources et des conditions de vie des ménages (Insee-DSDS)

**Opportunité** : avis favorable émis le 9 juin 2022 par la Commission « Démographie et questions sociales » du Cnis

Réunion du Comité du label du 21 septembre 2022 (commission « Ménages »)

Commission	Ménages
Type d'avis	Avis de conformité
Label d'intérêt général et de qualité statistique	Oui
Caractère obligatoire	Oui
Période de validité	Voir détail ci-après
Publication JO	Oui
Périodicité	Mensuelle, trimestrielle (bien-être), annuelle (Environnement), ponctuelle (mini-plateforme)

#### **Descriptif de l'opération**

L'enquête Camme est la seule enquête qui permet de répondre à la demande de la Commission européenne d'enquête d'avis des ménages sur la conjoncture économique.

Elle figure parmi les dix enquêtes de conjoncture réalisées par l'Insee et en particulier parmi les sept enquêtes menées par l'Institut au titre du système européen harmonisé des enquêtes de conjoncture.

Afin de suivre l'opinion que portent les ménages sur leur environnement économique et sur leur propre situation personnelle, une enquête de conjoncture auprès des ménages est réalisée chaque mois par les États membres de l'Union européenne. Cette enquête « *consumer survey* », baptisée Camme en France, a pour objectif de recueillir, mois par mois, des informations sur le comportement des consommateurs, ainsi que sur leurs anticipations en matière de consommation et d'épargne. Elle mesure également les phénomènes conjoncturels tels qu'ils sont perçus par les ménages (évolution des prix, etc.). L'enquête Camme fournit ainsi une aide au diagnostic conjoncturel de l'économie française. Un diagnostic conjoncturel et des prévisions à court terme de consommation des ménages

est établi. Cette analyse est fréquemment commentée dans les médias reprenant l'indicateur de confiance des ménages.

Le questionnaire est organisé de la façon suivante :

- une partie introductive, le « module de gestion », qui permet de déterminer la personne qui doit répondre ;
- un module « sociodémographique », qui décrit succinctement le ménage et les caractéristiques du répondant et de son conjoint éventuel lors de la première interrogation ;
- le module « conjoncture », composé des questions harmonisées au niveau européen. Au cœur du dispositif, il compte une partie « opinion sur la conjoncture générale en France », sur les 12 mois passés et sur les 12 mois à venir et une partie « opinion sur la situation économique du ménage » également passée et à venir ;
- enfin, le dispositif permet également, le cas échéant et sur un mois donné, d'ajouter une micro plateforme de 40 questions maximum, sur des sujets très variables (questions d'actualité ou liées à la conjoncture).

Actuellement, ces plateformes sont utilisées cinq fois par an. En novembre, c'est une plateforme sur les pratiques environnementales qui est reconduite (elle est faite chaque mois de novembre depuis 2008) à la demande du Service de la donnée et des études statistiques (SDES) du Commissariat général au développement durable du Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires. Depuis juin 2016, une plateforme trimestrielle sur le bien-être a été mise en place, à la demande du centre pour la recherche économique et ses applications (Cepremap). Elle est collectée chaque trimestre (en mars, juin, septembre et décembre).

Depuis juin 2021, la plateforme bien-être est complétée de questions sur les revenus et le recours à des services d'aide alimentaire.

L'échantillon mensuel est constitué de trois sous-échantillons, en rotation sur trois mois :

- le tiers « entrant » correspond aux ménages interrogés pour la première fois ;
- le tiers « médian » correspond aux ménages ayant répondu en 1<sup>re</sup> vague et qui sont interrogés pour la deuxième fois (2<sup>e</sup> vague) ;
- le tiers « sortant » correspond aux ménages ayant répondu en 2<sup>e</sup> vague et interrogés pour la dernière fois (3<sup>e</sup> vague).

Depuis 2012, les échantillons sont tirés dans la source fiscale. L'échantillon mensuel global est constitué d'environ 2 250 numéros. En moyenne, on obtient actuellement environ 1 700 questionnaires renseignés par mois. Le champ de l'enquête ne concerne que la France métropolitaine.

L'enquête est effectuée sous la forme d'un questionnaire informatisé par téléphone par un enquêteur du réseau de l'Insee. C'est une enquête légère de courte durée : lors des mois sans plateforme, il dure 14 minutes à la première interrogation, avec le module sociodémographique, et 8 minutes aux deux suivantes. Sa périodicité et les exigences de rapidité de diffusion des résultats ont conduit à réaliser l'enquête par téléphone.

L'introduction de nouvelles questions sur la partie conjoncturelle est discutée avec les États membres.

Au niveau national, il n'y a pas de comité de concertation pour cette enquête.

~~~

**Le Comité du label de la statistique publique émet les recommandations ou observations suivantes :**

**Préambule**

Le dispositif d'enquête de conjoncture auprès des ménages mensuelle (Camme), est constitué :

- depuis 1986, d'un questionnaire mensuel de conjoncture ;
- depuis 2008, d'une plateforme annuelle sur les pratiques environnementales en partenariat avec le Service de la donnée et des études statistiques (SDES) ;
- depuis 2016, d'une plateforme trimestrielle sur le bien-être pour le compte du centre pour la recherche économique et ses applications, en partenariat avec le Cepremap ;
- depuis 2021 d'une mini-plateforme mensuelle portant sur :
  - les revenus, afin de répondre à des besoins nationaux et à une demande d'Eurostat ;
  - le recours à l'aide alimentaire ;
  - les liens sociaux, à la demande du Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CNLE) ;
  - l'inflation en décembre 2022.

Ce dispositif a fait l'objet d'un examen en 2017 par le Comité et d'une note d'information en 2021 pour la mini-plateforme (hors inflation). Le Comité a également examiné en 2020 une plateforme Camme-Covid dont la collecte a été limitée à cette même année.

Le Comité a noté que le périmètre du dossier qui a été soumis à son examen pour les collectes 2023 à 2027 était celui du questionnaire mensuel et des deux plateformes « Bien-être » et « Pratiques environnementales ». Il a noté que le questionnaire de cette dernière fera l'objet d'une refonte avant la collecte 2023.

En conséquence, le présent avis de conformité est valide sur la période 2023 à 2027 pour le questionnaire mensuel, la plateforme « *Bien-être* » et le volet « *Revenus* » de la mini-plateforme, sous réserve de modifications sur la période.

Pour la plateforme « *Pratiques environnementales* », le Comité conditionne l'octroi du label d'intérêt général et de qualité statistique à la réception d'une note présentant le nouveau questionnaire définitif ainsi que les modalités des procédures de concertation et de tests qui auront permis sa conception. Il demande à ce que les décisions concernant la prise en compte des remarques formulées à l'écrit et en séance par la CFDT soient documentées.

Pour la mini-plateforme « *inflation* », prévue en décembre 2022, le Comité demande à être destinataire du questionnaire définitif. Il souhaite que soit mise en place au préalable une concertation, fût-elle légère.

Le Comité a noté que les volets « Recours à l'aide alimentaire » et « Liens sociaux » de la mini-plateforme ne seront pas reconduits en 2023. Il souhaite être informé en cas de modifications.

**Remarques générales**

- Le Comité prend acte de la réponse du service expliquant la limitation du champ de l'enquête à la France métropolitaine par les spécificités des DROM en la matière et par les coûts fixes et organisationnels qu'occasionnerait une couverture de ces territoires, même sans production de résultats spécifiques. Il note qu'une extension au DROM est à l'étude en priorité pour d'autres enquêtes auprès des ménages. Il est intéressé par toute note formalisant la stratégie

de couverture des DROM (avec ou sans production de résultats spécifiques) en fonction des sujets traités par les enquêtes auprès des ménages.

- Le Comité recommande au service de systématiser la mise en place de procédures de concertation pour l'ensemble du dispositif, y compris pour les plateformes et éventuels futurs volets de la mini-plateforme. Il invite le service à faire une grande place aux chercheurs, aux partenaires sociaux et à la représentation des familles. Il suggère d'inclure des dispositions en ce sens dans les conventions que le service signera avec les différents demandeurs.

### **Méthodologie**

- Le Comité demande au service d'entamer une réflexion quant à la pertinence d'un passage à un niveau individuel que ce soit pour la sélection des échantillons et/ou les traitements avals.
- Le Comité souligne la richesse des travaux menés pour attester de la fiabilité des données collectées par les plateformes en comparant les résultats à ceux d'autres enquêtes. Il prend acte des conclusions qui conduisent à évaluer positivement la qualité des données.

### **Questionnaire**

- Le Comité souligne positivement la prise en compte des remarques formulée par l'Unaf lors du précédent examen de la plateforme « Bien-être ».
- Le Comité invite le service à scinder, dans le questionnaire mensuel, le salaire des primes/intéressements/participations dans les questions Q3 et Q4 relatives à la réduction du salaire sans changement de poste.
- Le Comité suggère au service d'étudier l'intérêt et la possibilité de permettre aux interrogés qui souhaitent répondre par tranche sur la question concernant les revenus totaux du foyer, de répondre d'une manière qui les situe directement sur l'échelle nationale des niveaux de vie en leur proposant des tranches de revenu correspondant à la distribution actuelle des niveaux de vie, multipliées par le nombre d'UC de leur foyer (total des UC immédiatement calculé à partir des réponses de l'interrogé)<sup>1</sup>.

### **Lettres avis**

- Le Comité demande à être destinataire de la version définitive des lettres avis, notamment après intégration dans la filière Metallica.
- À l'occasion du passage dans la nouvelle filière, le comité demande au service de mener une étude d'impact sur les gains associés aux lettres avis pour les ré-interrogations. Il demande au service d'harmoniser ses pratiques en conséquence.

### **Cnil et diffusion**

- Les remarques écrites de la Cnil ont été transmises au service, à charge pour lui d'examiner avec son unité juridique et son délégué à la protection des données comment les prendre en compte, en particulier sur les questions liées au webscraping.
- Le Comité prend note des bonnes pratiques du service en matière de mise à disposition des données dans le cadre de « Quetelet Progedo ». Il invite le service à mentionner sur le site de l'Insee le calendrier de diffusion : début N+1 pour les données de janvier à décembre N.
- Le Comité remarque qu'une mise à disposition au CASD permettrait d'inclure de l'information plus précise dans les fichiers mis à disposition, en provenance de la base de sondage notamment (revenu disponible par exemple).

---

1 Voir complément plus bas

Complément pour la question relative aux revenus totaux du foyer :

exemple :

*Une personne seule (1 UC, donc revenu disponible = niveau de vie ) se verrait proposer un choix de tranches aligné sur la répartition des déciles de niveau de vie nationaux (ici en 2019).*

|      |                 |
|------|-----------------|
| (D1) | Moins de 11 660 |
| (D2) | 14 790          |
| (D3) | 17 410          |
| (D4) | 19 730          |
| (D5) | <b>22 040</b>   |
| (D6) | 24 510          |
| (D7) | 27 590          |
| (D8) | 31 770          |
| (D9) | Plus de 39 930  |

*Alors qu'un couple sans enfant, par exemple (1,5 UC) se verrait proposer un choix de tranches aligné sur une répartition dont les bornes seraient celles du cas précédent, mais multipliées par 1,5.*

|      |                |
|------|----------------|
| (D1) | Moins de 17490 |
| (D2) | 22185          |
| (D3) | 26115          |
| (D4) | 29595          |
| (D5) | 33060          |
| (D6) | 36765          |
| (D7) | 41385          |
| (D8) | 47655          |
| (D9) | Plus de 59895  |

*Cela permettrait à chaque répondant de se positionner implicitement sur la même échelle nationale des niveaux de vie, les bornes étant adaptées à leur nombre d'UC.*

**Le Comité du label de la statistique publique émet un avis de conformité à l'Enquête Camme (questionnaire mensuel, plateforme « Bien-être » et volet « Revenus » de la mini-plateforme) et, par délégation du Président du Cnis, lui attribue le label d'intérêt général et de qualité statistique avec proposition d'octroi de l'obligation.**

**Cet avis est valide pour la période de collecte 2023 à 2027, sous réserve de modifications sur la période.**

**Pour la plateforme « Pratiques environnementales », le Comité conditionne l'octroi du label d'intérêt général et de qualité statistique à la réception d'une note présentant le nouveau questionnaire définitif ainsi que les modalités des procédures de concertation et de tests qui auront permis sa conception. Il demande à ce que les décisions concernant la prise en compte des remarques formulées à l'écrit et en séance par la CFDT soient documentées.**

La Présidente du Comité du label de la  
statistique publique

Signé : Dominique BONNANS